Les arts nourrissent l'homme et le consolent!

LYCÉE DES ARTS. (*)

ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE,

Relativement aux Ecoles Normales.

Pour répondre au desir que nous ont témoigné quantité de nos frères des départemens, arrivés pour l'Ecole Normale, il est arrêté que, DIX NOUVEAUX COURS DIALOGUÉS vont être ouverts aux heures qui leur restent libres dans la soirée, et *six cents places gratuites* leurs seront réservées.

Nous disons, *Cours dialogués*, parce que nous avons cherché à leur donner la seule forme qui nous convienne vis-à-vis de semblables *Elèves*. — On ne peut pas se dissimuler que leur nombre renferme beaucoup de citoyens éclairés, dont les connaissances sont très-étendues, et peuvent, en se communiquant, devenir fort utiles. C'est sûrement ce que l'on a prévu, quand on n'a fixé qu'à *quatre mois* la durée des *cours de l'Ecole Normale!* Nous pensons que c'est la modestie et le zèle qui ont conduits à Paris beaucoup de ces estimables citoyens,

(*) Cet établissement n'est pas le même que le *Lycée* dit *Républicain*.

dont le principe a été de ne se refuser à aucun moyen de multiplier leurs recherches ; mais que c'est à notre clairvoyance à ne pas laisser échapper cette occasion de profiter de leurs lumières, dans les conférences publiques qui seront ouvertes au Lycée des Arts, non pas pour les instruire, mais pour méditer avec eux et nous éclairer réciproquement.

Ces *Cours dialogués* auront lieu le soir, à 5 et 7 heures aux jours indiqués ci-après. Chaque *Elève* pourra en suivre *trois*, et ils y seront recus en se faisant inscrire au bureau de l'administration, jardin Egalité, le matin, chez le citoyen Gervais, l'un des administrateurs.

Les conférences publiques auront lieu le *décadi* 20 de chaque mois; tous les Elèves y seront admis, et chacun y pourra lire des notes ou discours sur quelque partie de l'instruction, après les avoir communiqués au directoire.

Extrait du présent arrêté sera porté par une députation au Comité d'Instruction et à celui de Salut-Public.

Délibéré au directoire, ce 22 nivôse an 3 de la République française, une et indivisible.

Signé LEBLANC, *Président.*

DÉSAUDRAY, *Secrétaire général, et Fondateur.*



LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Aux Membres du Lycée des Arts.

Nous avons reçu, citoyens, l'extrait de la délibération que vous nous avez envoyée, dans laquelle vous arrêtez d'ouvrir des *Cours gratuits*, pour les Elèves de l'École Normale. Nous retrouvons dans cette démarche le patriotisme éclairé qui vous dirige constamment. Le gouvernement d'une nation libre doit voir avec plaisir les efforts que font de bons citoyens comme vous, pour préparer l'instruction publique, sur laquelle seule repose la véritable liberté. Vous avez droit à ses encouragemens et à son estime. --- Continuez à seconder les efforts de ceux qui veulent accélérer le développement des lumières, et vous aurez bien mérité de la Nation.

Les Membres du comité de Salut - Public.

Prieur, Boissy, Dubois-Crancé, Marec, Guyton, Carnot, Richard.

837

ORDRE DES COURS.

Les soirs à cinq et sept heures.

Primdi. *Quartidi.* } 1. Méthode générale d'éducation, par *Wilhaume*, professeur Danois.

2. Cours Grammatical d'Histoire, par *Chantereau.*

Duodi. *Octidi.* } 3 Arithmétique décimale, nouveaux poids et mesures, Mathématiques, Géométrie, Algèbre, par *Targe*, professeur national, et *Laval* ingénieur.

4. Principes généraux de la peinture, relativement aux masses, aux ombres et aux effets de la lumière par *Restout.*

Tridi. *Septidi.* } 5. Geométrie appliquée à la méchanique et à la perspective, par *Dumas*, membre du bureau de Consultation.

6. Médecine populaire, par *Lémerie*, médecin-chymiste.

Quintidi. 7. Considérations générales sur les arts, prospérité du commerce et des manufactures, par *Désaudray*, membre du bureau de Consultation, fondateur du Lycée.

8. Sténographie, ou l'art d'écrire aussi vîte que la parole, par *Igouell* et *Breton.*

Deux autres Cours seront indiqués pour les nonidis.

De l'Imprimerie d'Emmanuel BROSSELARD, quai et près la Maison des Monnoies, No. 1873.